

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 23 Mai 2019

P.V. N° 38

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM Jean Claude ALEXIS - Bernard BIAVA – Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Jean LAGARRIGUE - Blaise SASSO - Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente

fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

Information

Suite à la réforme des championnats jeunes, une erreur a été notée sur la feuille des U17.
En District, la catégorie U17 passera en U19 non en U20.
Il n'y aura aucun changement pour la catégorie U19 et pas de catégorie U20 en District.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U15 D2 Poule B – LA LONDE / LE VAL BESSILLON du 26.05.19 > 25.05.19 (51395.2)

Amende financière de 16 € à imputer à LA LONDE

Match U15 D2 Poule A – LE PRADET / SC TOULON du 26.05.19 (51330.2)

Amende financière de 16 € à imputer au PRADET.

Match U17 D1 – SIX FOURS LE BRUSC / GARDIA CLUB du 26.05.19 (50050.2)

Amende financière de 16 € à imputer à SIX FOURS LE BRUSC.

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 18 et 19 Mai 2019

U17 D1

ST MAXIMIN 1/GARDIA CLUB 1
PUGET ARGENS 1 / RACING TOULON 1
COGOLIN 1 / SIX FOURS BEAUSSET 1
GARDIA CLUB 1 / STE MAXIME 1
ST MAXIMIN 1 / ST CYR 1
TOULON SC 1 / CARQUEIRANNE LA CRAU 1

U15 D2 POULE A

LE MUY / FREJUS ST RAPHAEL

U15 D3 POULE A

SC TOULON 3 / LE BEAUSSET 1

POULE B

ROCBARON 1 / RAMATUELLE 2

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U15 D 2 POULE B

GONFARON FC / LLES VALLONS du 19.05.2019

U15 D3 POULE A

LE BEAUSSET 1 / LE REVEST 1 du 26.05.2019

POULE C

ST COGOLIN 2 / LE MUY FC 2 du 18.05.2019

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{ère} PARUTION

U15 D3 POULE A

CARQ-CRAU 2 / ST MANDRIER 2 du 18.05.2019 (54407.2)

2^{ème} PARUTION

U17 D3 POULE C

RAMATUELLE 1 / SALERNES 1 du 12.05.2019 (52688.1)

Prochaine réunion
Mercredi 26 Mai 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN